



BTS Bâtiment

Unité de Formation par Apprentissage Lycée des métiers Le Corbusier SOISSONS



Le métier

Les activités du bâtiment correspondent à la construction, l'aménagement, la rénovation des locaux d'habitation ou autres. On peut identifier quatre secteurs d'activités :

- Le gros œuvre : maçonnerie, béton armé, charpente bois et construction métallique ;
- L'enveloppe extérieure : couverture et étanchéité ;
- Les équipements techniques : électricité, génie climatique et installations sanitaires ;
- Les finitions et aménagements : menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peinture et décoration.

La formation

Les apprentis découvrent, sous forme de projets, les différentes étapes de la réalisation des constructions au travers de deux grands domaines :

L'étude des constructions qui vise à étudier les principes constructifs, la mécanique des structures, la résistance des matériaux, le béton armé, la physique des sols, l'acoustique et la thermique des bâtiments. Les travaux pratiques, dessins et étude des projets permettent d'aborder cette phase de conception des constructions.

L'étude des réalisations, la préparation et le suivi de chantier concernent : l'organisation de chantier, la planification, l'étude des coûts, le droit de la construction, l'économie et la gestion de l'entreprise, le laboratoire des matériaux et la topographie.

Lycée des métiers
Le Corbusier pôle bâtiment
SOISSONS



Contact : Didier COLLET, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Tél. : 03.23.73.06.06

Secrétariat de l'apprentissage : 03.23.73.84.70

E-mail : ufalecorbusier@ac-amiens.fr

Adresse : Passage Le Corbusier - 02331 - Soissons cedex

Site : <http://lecorbusier.lyc.ac-amiens.fr/>

L'accès à la formation

Être titulaire du baccalauréat STI2D, d'un baccalauréat professionnel des métiers du bâtiment ou du baccalauréat scientifique.

Les équipements

- Une salle de l'enseignement de la construction assistée par ordinateurs ;
- Un laboratoire d'essai des matériaux de construction ;
- Un laboratoire de constructions.

L'alternance

1 mois en entreprise
1 mois en centre de formation

Débouchés à l'issue de la formation

Débouchés professionnels

A l'issue de la formation, l'apprenti peut exercer des fonctions d'encadrement de chantiers et de conduite de travaux.

Poursuites d'études

L'apprenti peut poursuivre ses études en licence professionnelle ou en école d'ingénieurs.

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

